



PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 09 avril 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 29.
Présents : 19
Procurations : 06
Absents : 10
Votants : 25
Convoqués le 03/04/2019
Affiché le 16/04/2019

L'an deux mille dix-neuf et le neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

Présents : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Jean COT, Marie-Caroline TEMPESTA, Michel VIGNES, Ali BENARFA, Michel DORET, Bernard AYÇAGUER, Anne-Marie GRÉGOIRE, Catherine HIBERT, Sophie RENARD, Olivier PONS, Mme Sandra DA SILVA, Bastien HO, Martine GOURDON, M. Christian LACOMBE, Jean-Luc DURAND, Elias TAYIAR et Barbara FABRE

Procurations : Madeleine LIBRET-LAUTARD donne procuration à Michel VIGNES, Josiane LIBÉRATI donne procuration à Michel DORET, Stéphane LE BRUN donne procuration à Jean COT, Rémi RAMOND donne procuration à Marie-Caroline TEMPESTA, Didier GENTY donne procuration à Bastien HÔ, Robert MICHEL donne procuration à Jean-Luc DURAND.

Absent(e)s excusé(e)s : MM. Madeleine LIBRET-LAUTARD, Josiane LIBÉRATI, Michèle LAUTRÉ, Stéphane LE BRUN, Rémi RAMOND, Didier GENTY, Robert MICHEL, Marie-Laure GUILLEMIN.

Absent (e)s : MM. Bernard BARRAU et Sandrine TAHAR.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20 heures30.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du secrétaire de séance.

Madame Grégoire est élue pour être secrétaire de séance.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 – Absentions : 00

Vote à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2019.

En l'absence d'observations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 - Absentions : 00
Vote à l'unanimité

FINANCES

3. Vote des budgets primitifs 2019 et affectation du résultat (documents joints)

Suite au débat d'orientations budgétaires du 19 mars 2019, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de voter les budgets primitifs 2019, avant le 15 avril 2019.

Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation des budgets primitifs suivants :

- BUDGET DE LA COMMUNE (Annexe n°01)

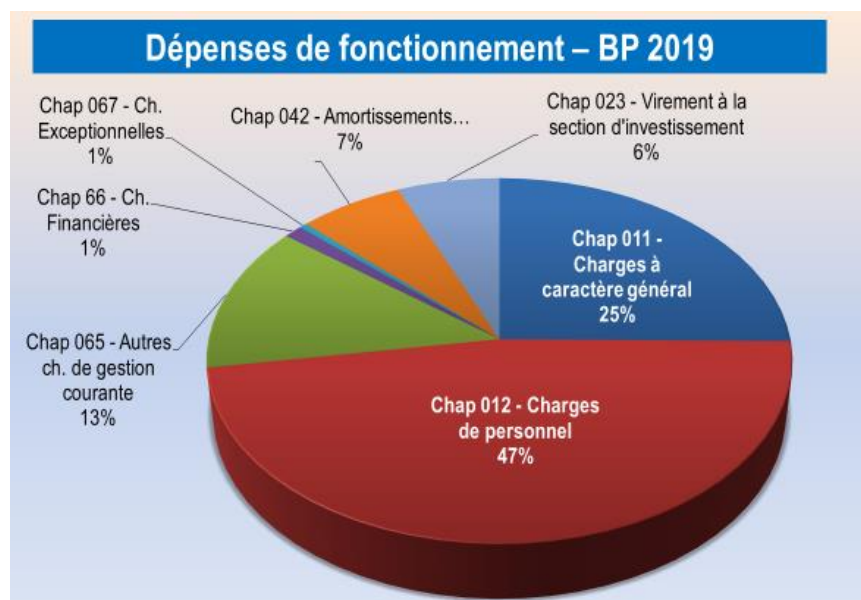
Monsieur Cot précise que le vote se fait par chapitres, et concerne l'affectation du résultat.

Il ajoute également qu'il y a lieu de voter les taux de fiscalité simultanément au vote du budget et souligne que ces taux ne sont pas augmentés.

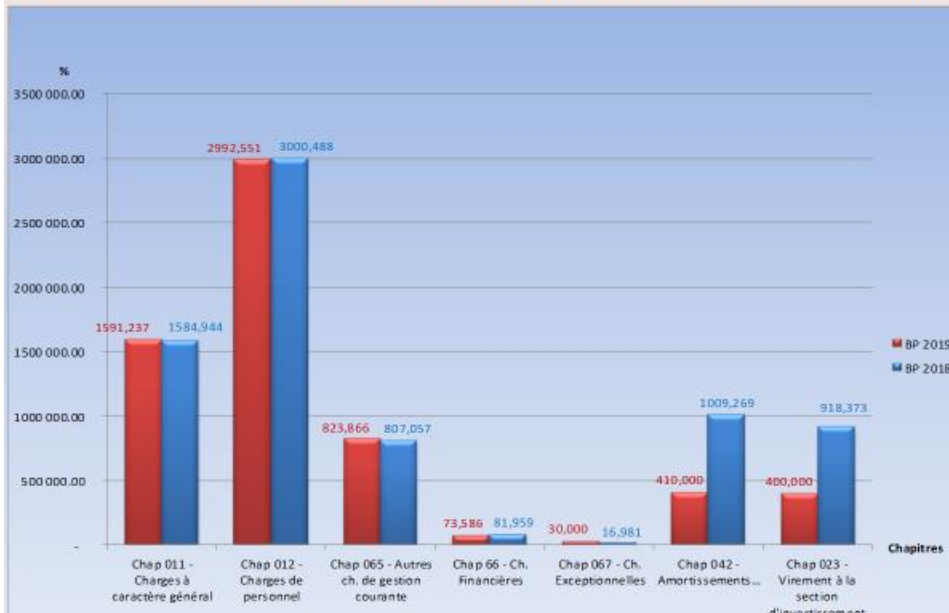
| TAUX D'IMPOSITION en % | Proposition taux 2019 |
|-------------------------------------|-----------------------|
| TAXE D'HABITATION | 15.75 |
| FONCIER BATI | 17.77 |
| FONCIER NON BATI | 86.23 |
| COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES | 29.31 |

Monsieur Cot annonce pour la section fonctionnement le chiffre prévisionnel : 6 321 240 €.

Pour illustrer le détail des dépenses et des recettes, les répartitions en % sont présentées comme suit :

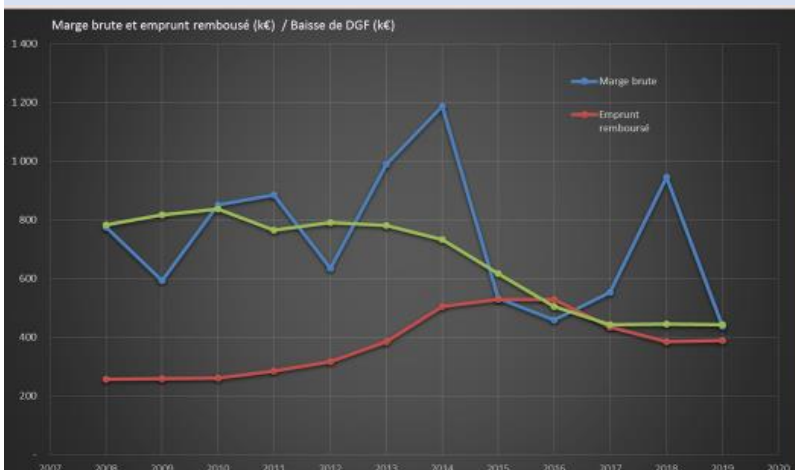
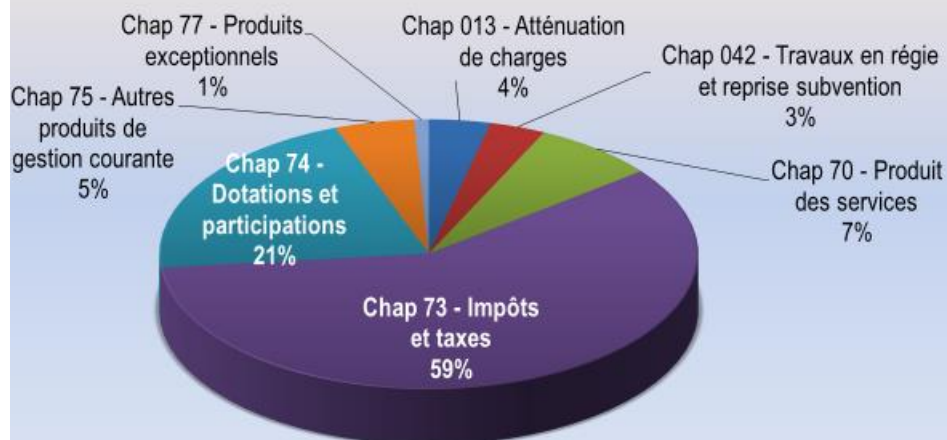


Dépenses de fonctionnement – BP 2019



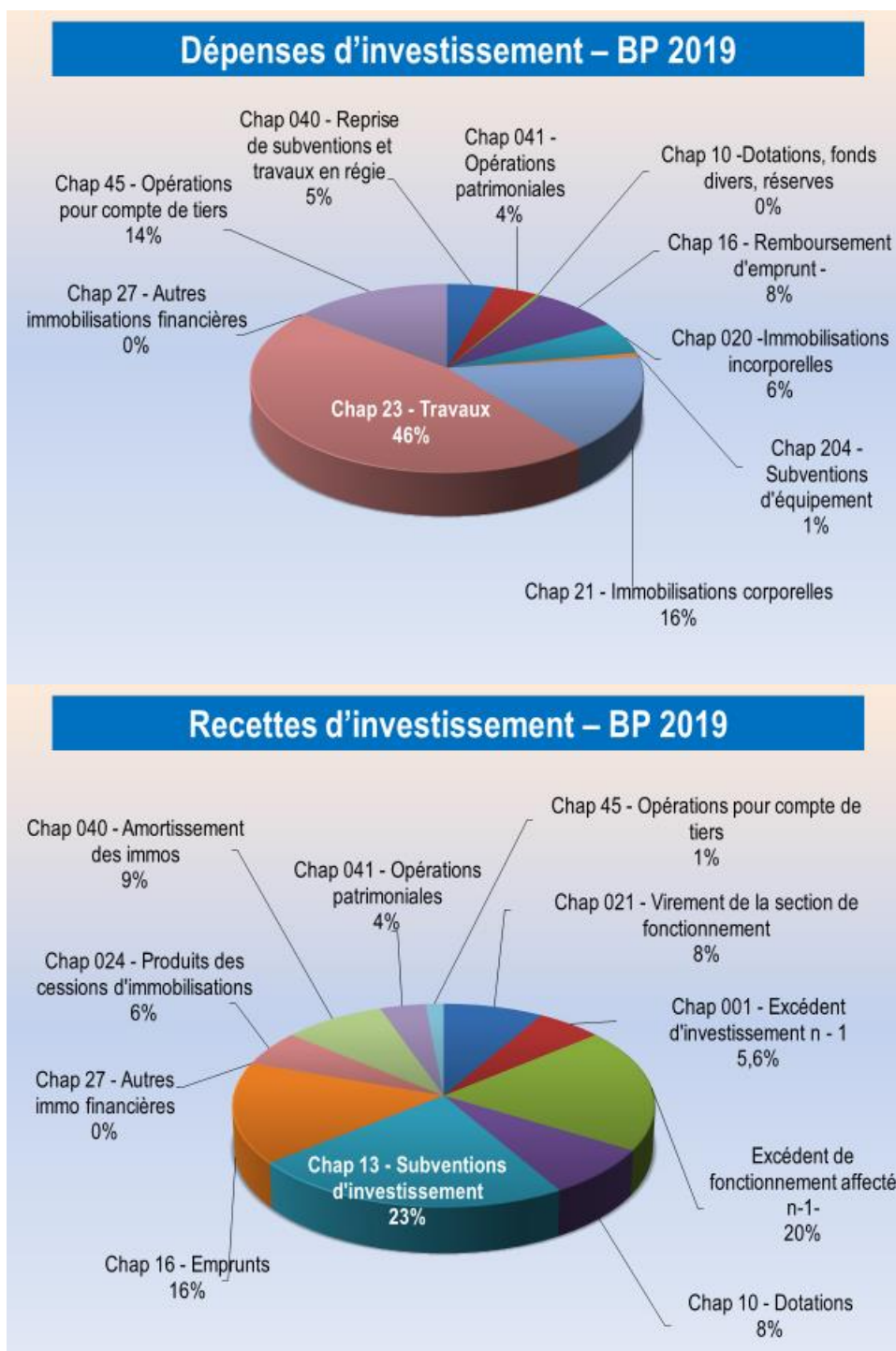
Monsieur Cot indique que les dotations de l'Etat sont figées depuis plusieurs années. La compression des dépenses de fonctionnement est effective.

Recettes de fonctionnement – BP 2019



La courbe de la marge brute montre que la capacité de rembourser la dette par les seules recettes de fonctionnement est préservée mais il n'y a plus de marge de manœuvre.

En section investissement, le montant prévisionnel des recettes s'élève à 4 779 495.82 €.



Monsieur Cot précise que les investissements prévus sont réalisés en général à plus de 50%.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations ou des questions.

Monsieur Durand fait part de ses remarques : « Dans ce budget, l'excédent de fonctionnement est trop faible (diminué de moitié par rapport à celui du premier budget de la mandature). Ça ne laisse aucune marge de manœuvre. Certes, la DGF a elle aussi été diminuée de moitié, mais on n'a pas pu ou pas voulu l'anticiper ! Certes des efforts sont faits et la fiscalité n'augmente pas cette année, mais ce n'est que partie remise, plus tard « dixit » l'adjoint aux finances, il

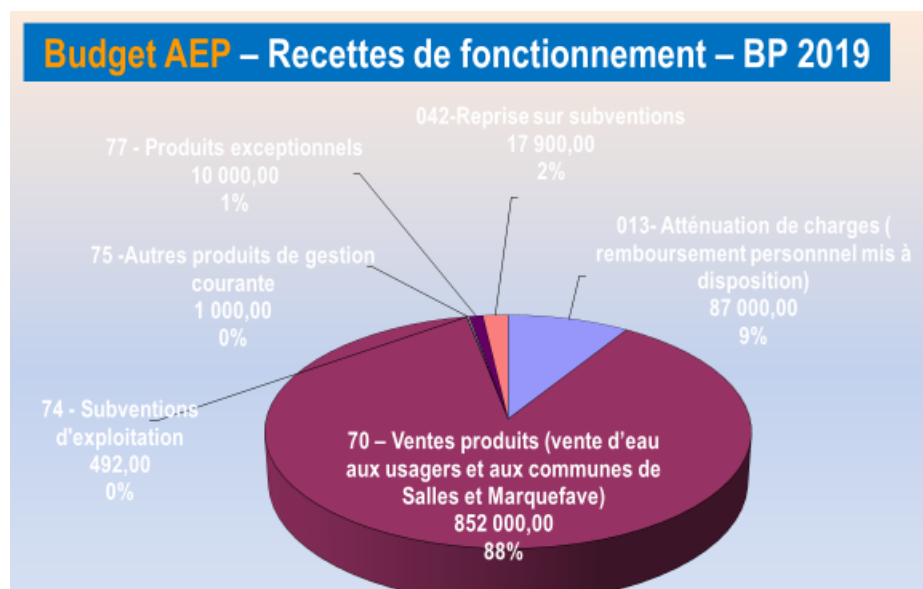
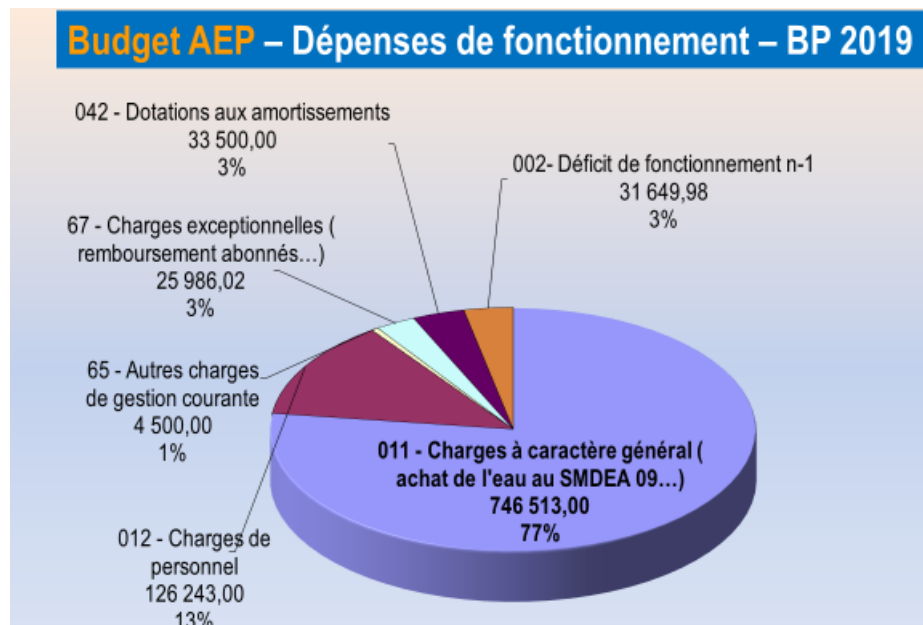
faudra bien trouver d'autres recettes. Nous préférerions plus tôt que l'on trouve des économies à faire. C'est pour ces différentes raisons que nous ne voterons pas ce budget ».

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 25 - Pour : 23 - Contre : 02 (M. DURAND et son pouvoir) – Absentions : 00
Vote à la majorité

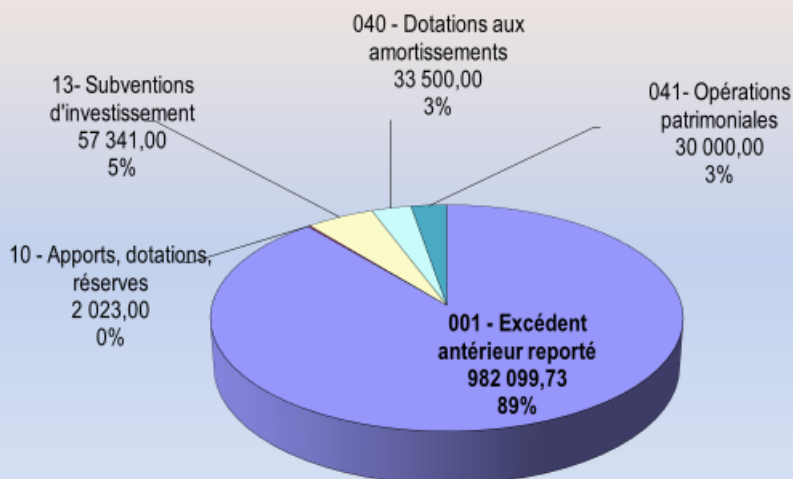
▪ BUDGET DE L'EAU (Annexe n°02)

Monsieur Cot présente la section fonctionnement : 968 392 €.

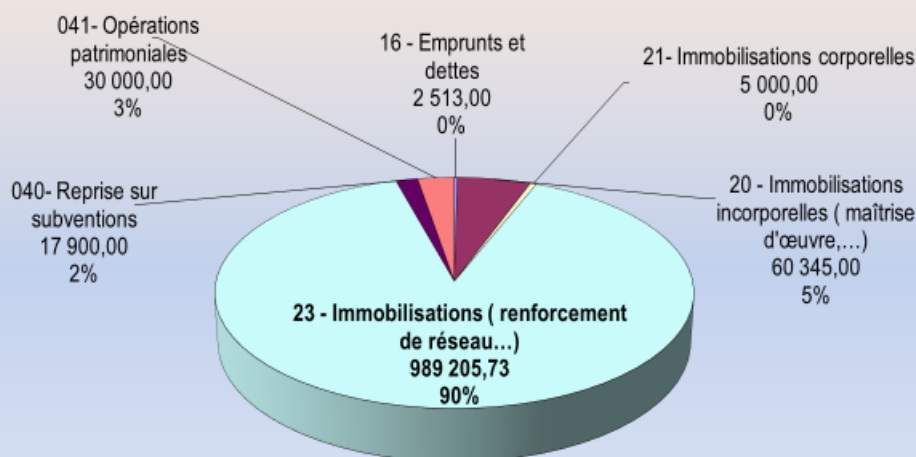


500 000 m³ sont distribués dont 20% aux communes de Salles et Marquefave. Monsieur Cot rappelle que la commune de Carbonne achète l'eau au SMDEA 09.

Budget AEP – Recettes d'investissement – BP 2019



Budget AEP – Dépenses d'investissement – BP 2019



Monsieur Cot indique le montant prévisionnel de la section investissements : 1 104 963.73 €. Il ajoute qu'il y a de moins en moins de subventions extérieures. Les opérations en cours sont l'avenue de la Gare et la rue Etienne Projean et à venir : l'extension du Logis.

En l'absence d'observations, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 – Absentions : 00
Vote à l'unanimité

4. Nouveaux tarifs piscine municipale.

Monsieur Cot indique qu'il y a lieu de proposer une modification du panel de tarif pour la piscine municipale. En effet les tarifs promotionnels qui existent pour la quinzaine ou le mois ne rencontrent pas le succès attendu car trop soumis aux aléas météorologiques.

La commission des finances propose la création de deux forfaits :

| | |
|------------------------------|---------|
| Un forfait 10 entrées Adulte | 22.50 € |
| Un forfait 10 entrées Enfant | 18 € |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se déterminer sur ces deux nouveaux tarifs.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 –Absentions : 00
Vote à l'unanimité

5. Budget communal : Admission en non-valeur

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, fait part au Conseil Municipal d'une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 346.51 €, transmise par la Trésorerie du Volvestre, pour créances irrécouvrables (non-paiement de factures cantine scolaire) Ces créances concernent plusieurs années à savoir 2013, 2014, 2015, 2017. Cette demande d'admission en non-valeur concerne le budget communal. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 –Absentions : 00
Vote à l'unanimité

6. Budget AEP : tarif vente eau Salles et Marquefave

Monsieur Cot rappelle que lors de sa séance du 18 octobre 2016 le Conseil Municipal avait réajusté les tarifs de vente d'eau à Salles et Marquefave afin de les calquer sur l'échéancier proposé par le SMDEA 09. Cet échéancier prévoyait un tarif de l'eau à 0.847 € HT pour 2019. Or finalement le SMDEA 09 a décidé de geler ses tarifs 2019 ; aussi le tarif sera de 0.816 € HT par m3. Monsieur Cot propose donc de maintenir le tarif de vente de l'eau aux communes de Salles et Marquefave à 0.816 € HT à partir du 1^{er} janvier 2019. Monsieur Cot ajoute qu'il y a lieu de facturer la taxe de prélèvement en sus (0.157 € HT par m3). Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce tarif.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 –Absentions : 00
Vote à l'unanimité

7. Budget AEP : convention pour la facturation des frais administratifs au service d'Alimentation en Eau Potable.

Monsieur Cot indique qu'il y a lieu de formaliser une convention avec le service de l'eau qui prévoit les modalités et le coût de la mise à disposition de personnel communal au service de l'eau. Cette convention est demandée par le Trésor Public à l'appui du titre de paiement réalisé annuellement par notre service comptable à l'encontre du service de l'eau. Le montant de cette mise à disposition pour 2019 est de 23 972.3 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention en tant que président du service de l'eau ; Monsieur Turrel la signera au titre de la commune.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 –Absentions : 00
Vote à l'unanimité

URBANISME ET HABITAT

8. Avenant n° 2 au contrat de fortage site de Barès.

Monsieur Turrel, adjoint en charge de l'urbanisme et l'habitat, fait part de la nécessité d'un avenant sur la Carrière de Barès pour régularisation administrative.

Les anciens chemins ruraux 7 et 8 de Bioué et de Lapierre, propriété de la commune ayant été désaffectés après enquête publique et délibération du Conseil municipal en date du 19 novembre 2013 avaient été intégrés partiellement au contrat de fortage signé en 2015 avec l'exploitant, la société Granulats Vicat. La totalité des parcelles ainsi créées au cadastre seraient intégrées au contrat par cet avenant.

Pour mémoire, par ce contrat, Granulats Vicat s'est engagé à verser 100 000 €/an indexés au titre de l'exploitation de la gravière de Barès. Par cet avenant, la durée initiale du contrat sera aussi prorogée de 3 ans et 6 mois.

Monsieur Turrel confirme que l'avantage financier pour la commune se traduit par une prorogation de 3 ans et 6 mois du contrat initial (10ans).

Monsieur le Maire demande l'approbation de cet avenant.

| |
|--|
| Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 - Absentions : 00 Vote à l'unanimité |
|--|

9. Réaménagement de la gravière site de Barès.

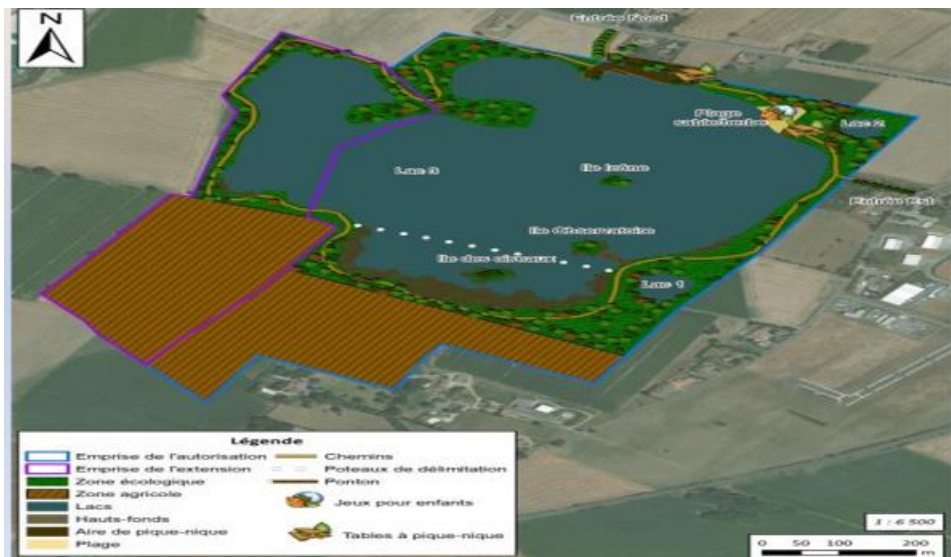
Monsieur Turrel indique que l'approbation de la révision du PLU votée le 17 juillet 2018 a entériné dans le zonage une extension de l'exploitation des gravières sur le site de Barès. La gravière de Barès a fait l'objet d'une première autorisation préfectorale le 21 juillet 2016. En conséquence, l'exploitant de la gravière, Granulats Vicat, propose au Conseil municipal un plan de réaménagement et un plan d'exploitation en 6 phases au lieu de 4, afin de demander auprès des services de l'Etat une autorisation d'exploitation complémentaire.

Monsieur Turrel détaille les modifications engendrées à Barès lorsque la procédure d'autorisation complémentaire d'exploiter sera terminée suivant tableau ci-après :

- Le lac 1 de 30.7 ha est étendu à 37.4 ha,
- La zone à vocation agricole de 10.5 ha est agrandie à 20 ha après remblaiement.

| REMISE EN ETAT AUTORISEE PAR L'ARRETE PREFECTORAL N° S3IC : 68/11638 DU 21 JUILLET 2016 | MODIFICATIONS APPORTEES AU PRINCIPAL DE REMISE EN ETAT |
|---|--|
| Plan d'eau principal de 30,7 ha associé à deux petits plans d'eau à l'Est, de 0,3 à 0,4 ha. | Plan d'eau principal passe de 30,7 ha à 37,4 ha . |
| Parking de 150 places sur 3 400 m ² (végétalisé et empierré). | Aucune modification |
| Installation de portiques pour limiter l'accès aux véhicules de grande taille. | Aucune modification |
| Sentier pédestre aménagé autour du plan d'eau principal. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur près de 3000 m. | Aucune modification |
| Ponton de 75 m de long construit au-dessus du plan d'eau principal. | Aucune modification |
| Deux aires de pique-nique. | Aucune modification |
| Deux plages (l'une en sable, l'autre enherbée) sur 250 m. | Aucune modification |
| Observatoire surélevé et de grande taille. | Aucune modification |
| Trois îles sur le plan d'eau principal dont une pour favoriser la nidification de l'avifaune. | Aucune modification |
| Poteaux de délimitation pour séparer la zone à vocation écologique de la zone touristique. | Aucune modification |
| Zone à vocation écologique : hauts-fonds de 50 m de largeur dont le niveau d'eau varie entre 0 et 1 m. | Aucune modification |
| Trois zones d'habitats pour les hauts-fonds : roselières, boisements et zones en eau | Aucune modification |
| Plusieurs mares de 25 à 50 m ² | Aucune modification |
| Haies et zones boisées | Aucune modification |
| Zones à vocation agricole : 10,5 ha de remblaiement | Zone à vocation agricole passe de 10,5 ha à 20,1 ha de remblaiement |

Monsieur Turrel commente la carte du réaménagement proposé, avec les différents secteurs : réserve ornithologique, projet habitat lacustre, zone d'activités et loisirs. Cela constitue un projet valorisant pour Carbonne, avec des enjeux forts sur la gestion du site, notamment sur le long terme.



Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le dossier de réaménagement.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 – Absentions : 00
Vote à l'unanimité

10. Avenant à la convention d'instruction des actes d'urbanisme avec le Pays Sud-Toulousain, pôle d'équilibre territorial.

Monsieur Turrel rappelle que lors du conseil municipal du 19 mai 2015 une convention d'instruction des autorisations urbanismes a été signée avec le Pays Sud-Toulousain, qui a créé le service ADS (Administration Droit des Sols).

Après 3.5 années d'activité, le Pays souhaite une actualisation de la tarification étant donné les évolutions des tarifs des différents postes de fonctionnement.

Le Pays propose de fixer le coût de l'acte à 153 € (150 € auparavant) pour les communes du territoire du Pays Sud Toulousain. Le coût est pondéré suivant la nature de l'acte. La commune de Carbonne est concernée par 450 actes par an en moyenne.

À la vue de ces éléments, il est nécessaire de signer un avenant à la convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 – Absentions : 00
Vote à l'unanimité

EDUCATION- ENFANCE et JEUNESSE

11. Convention pluri annuelle avec la MJC.

Madame Tempesta, adjointe en charge de l'éducation, l'enfance et la jeunesse rappelle la présentation de la MJC faite en Conseil faite en janvier 2019. Elle explique que la convention pluriannuelle d'objectifs nous liant avec la MJC est arrivée à son terme et présente la nouvelle convention.

Celle-ci précise les engagements des deux parties et le montant annuel de la subvention ; qui représente 367 506 € pour l'année 2019, qui figure au budget primitif 2019.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer et l'autorisation de signer le document.

Votants : 25 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 02 (M. DURAND et son pouvoir)
Vote à la majorité

RESSOURCES HUMAINES

12. Création 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet (26 h)

Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel municipal et de sécurité publique rappelle que lors du conseil municipal du 17/07/2018, il avait été décidé de créer 6 postes d'agents d'entretien polyvalents en contrats à durée déterminée, au service « entretien bâtiments self », pour la réorganisation de la pause méridienne pour l'année scolaire 2018/2019.

Monsieur Vignes explique que suite à la commission du personnel du 1/03/2019, il est proposé de pérenniser 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet 26 h au sein de ce service. Ces agents seraient stagiaires pour une durée d'un an, puis titularisés s'ils donnaient toujours satisfaction.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer ces 2 postes à temps non complet (26 h) pour la rentrée 2019, au service « entretien bâtiment self ».

Votants : 25 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 02 (M. DURAND et son pouvoir)
Vote à la majorité

13. Recrutement de 4 agents contractuels pour accroissement temporaire d'activités dans le cadre de l'organisation de la rentrée scolaire 2019

Monsieur Vignes explique que pour compléter l'organisation 2019, il nous faudrait recruter 4 contrats aidés en PEC (parcours emploi compétence avec 50% d'aide de l'Etat). Etant donné les difficultés pour trouver des candidats éligibles à ce type de contrats, la commission du personnel préfère anticiper et proposer de donner à Monsieur le Maire, si besoin, la possibilité de recruter 4 adjoints techniques à temps non complet (20 h hebdomadaires) sur le service « entretien bâtiments self » en contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité. Monsieur Vignes confirme que le dispositif PEC est complexe et restrictif.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pourvoir ces postes pour la rentrée 2019.

Votants : 25 - Pour : 23 - Contre : 00 – Absentions : 02 (M. DURAND et son pouvoir)
Vote à la majorité

14. Recrutement service police municipale

Monsieur Vignes explique que suite à la mutation prochaine d'un agent de police municipale, il y a lieu de créer un poste issu du cadre d'emploi des agents de police municipale (catégorie C). Nous proposons de créer 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet (le grade de brigadier existe déjà car correspond au grade de l'agent muté il n'est donc pas nécessaire de le créer).

Le poste non utilisé sera refermé.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'ouvrir ce poste de brigadier-chef principal à temps complet.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 – Absentions : 00
Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

15. Reprise de concessions au cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une procédure de reprise de concessions a été menée.

Monsieur le Maire explique qu'un 1^{er} procès-verbal constatant l'état d'abandon a été dressé le 22/09/2015 invitant les descendants et successeurs des titulaires de concessions réputées à l'état d'abandon à se faire connaître. Après affichage en Mairie et au cimetière de ce dernier, un 2nd procès-verbal du même type a été rédigé le 25/09/2018.

Au terme de cette procédure, Monsieur le Maire doit saisir le Conseil Municipal afin de se prononcer sur la reprise, à savoir 17 concessions concernées.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer.

| |
|--|
| Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 – Absentions : 00 Vote à l'unanimité |
|--|

BATIMENTS COMMUNAUX ET GENIE URBAIN

16. Contrat de territoire : programmation 2019.

Monsieur Doret, adjoint aux bâtiments communaux et Génie Urbain, explique que, depuis 2016, le Conseil départemental a mis en place en concertation avec les communes et les communautés un outil de programmation annuelle d'investissements locaux, le contrat de territoire, concernant les opérations portées par les communes. Au titre de la programmation 2019, il est proposé les opérations suivantes :

- La réfection de la cour de l'école Henri Chanfreau pour un montant de 96 000 € HT soit 115 200 € TTC
- La rénovation du sol du porche de l'Eglise pour un montant de 70 474.50 € HT soit 84 569.40 € TTC

Pour les communes de plus de 5000 habitants, le projet doit être d'un coût supérieur à 70 000 € HT.

Monsieur Doret précise que le porche de l'église serait réaménagé à l'image de ce qui a été fait à Rieux à la cathédrale et près du pont, afin de permettre un accès aux PMR (personnes à Mobilité réduite). Quant à la cour de l'école, Madame Tempesta confirme la nécessité de reprendre le revêtement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la proposition de programmation 2019 au titre du contrat de territoire piloté par le Conseil départemental.

| |
|--|
| Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 – Absentions : 00 Vote à l'unanimité |
|--|

17. Demande de financement de travaux de rénovation énergétique.

Monsieur Doret indique que des travaux vont être réalisés à la mairie afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment ; il s'agit d'isoler et de rénover la toiture autour du patio et de changer les menuiseries du patio et la verrière située dans la salle du Conseil Municipal.

Une subvention a déjà été obtenue au titre du TEPCV (Territoire à Energie Positive et à Croissance verte). Une aide peut également être sollicitée auprès du Conseil Régional.

Le coût des travaux est estimé à 76 022.60 € HT.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide du Conseil Régional.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 – Absentions : 00
Vote à l'unanimité

18. Demande de financement d'une étude de faisabilité

Monsieur Doret indique qu'une étude de faisabilité va être réalisée concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du CSC. Cette étude peut être financée à 50 % par le Conseil Régional dans le cadre de « l'aide régionale aux études de faisabilité de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables ». Le coût de cette étude est de 1495 € HT. Monsieur Doret ajoute que dans le cadre du TEPCV nous bénéficions d'une subvention de 75 000 € si l'étude confirme la faisabilité des travaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide de la Région.

Votants : 25 - Pour : 25 - Contre : 00 – Absentions : 00
Vote à l'unanimité

DELEGATIONS AU MAIRE

| Marché | Montants HT | Objet du Marché | Entreprise attributaire |
|--------------------------------------|---|---|--|
| Marché à procédure adaptée n°2019-01 | 142 733.34 € HT soit 171 280.00 € TTC incluant : <ul style="list-style-type: none">- La reprise de la précédente balayeuse pour un montant de 4 166. 67 € HT soit 5 000 € TTC- Prestation supplémentaire n°2 (maintenance « full service » pour un montant de 6 900 € HT soit 8 280 € TTC. | Acquisition et livraison d'une balayeuse compacte aspiratrice | EUROPE SERVICE SAS Avenue du Garric – Parc d'activités Tronquieres 15 000 AURILLAC |

DIVERS

- Monsieur le Maire annonce la date du prochain conseil municipal qui exceptionnellement sera **le mardi 28 mai 2019 à 20h30.**
- Samedi 13 avril 2019 à 18h à la Médiathèque : « Quartet de linotte »
Spectacle musical pour les enfants.

La séance est levée à 21 heures 35.

La secrétaire de séance
Anne-Marie GRÉGOIRE

Le Maire,
Bernard BROS

